



Mes recours si la mère de ma fille m'enpeche de la voir

Par **tamatoa**, le **06/11/2008 à 08:35**

je suis séparer depuis bientot deux ans c'est la mere de ma fille qui en a la garde elles habitent en bretagne et vue ma situation professionnelle je prenais ma fille l'ete. j'ais toujours payer une pension mm avant le jugement. elle c'est marier en aout dernier et depuis ma fille qui a 3ans et demi appelle son beau pere papa alors qu'elle ne le faisait pas avant, son mari et militaire et part en martinique j'ai donner l'autorisation pour que m'a fille y aille. si une fois là bas elle ne me la donne plus qu'elle recours puije avoir, en sachant que j'ai fait une demande de révision de jugement pour ne plus avoir a mes frais le transport pour aller chercher ma fille. merci de me répondre.

Par **jeetendra**, le **06/11/2008 à 08:41**

bonjour, au vu de vos préoccupations légitimes et pour éclaircir les choses à l'avenir, il vous faudra saisir le juge aux affaires familiales du lieu de résidence de votre enfant pour qu'il règle le différent, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé, courage à vous, cordialement

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008 à 08:42**

Bonjour,rnrnEtiez-vous mariés ? Avez-vous reconnu votre fille à sa naissance ? Y a-t-il eu un jugement entérinant les droits de visite et d'hébergement ?